**BURKINA FASO**

**\*\*\*\*\*\***

***Unité-Progrès-Justice***

***BR/CNH***

**MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT**

**SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L’INNOVATION**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**SECRETARIAT GENERAL**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**CENTRE NATIONAL DE L’INFORMATION,**

**DE L’ORIENTATION SCOLAIRE ET**

**PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES**

***Ouagadougou le***

***N°2019 - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF***

***C O M M U N I Q U E***

Le Ministre de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (MESRSI) a l’honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d’entreprendre des études de ***master et de doctorat hors Afrique*** qu’ils peuvent déposer leurs dossiers de candidature aux bourses nationales au titre de l’**année académique 2019-2020** au Centre national de l’Information, de l’Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou.

1. **MODALITES ET CONDITIONS D’ATTRIBUTION**

Les bourses nationales pour les études hors Afrique sont attribuées dans les limites fixées par le décret n°2017-1246/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MFPTPS/MJFIP/MAECBE portant définition des divers régimes d’aides, de bourses d’études et de stages et fixation de leurs modalités de contingentement, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

**Pour les études de master**

* être titulaire d’une licence pour les étudiants relevant du système LMD et d’une maîtrise pour ceux relevant de l’ancien régime, avec au moins la mention « assez bien » ;
* avoir ***28 ans*** au plus.

**Pour les études de doctorat**

* être titulaire d’un master ou son équivalent et d’un DEA pour les étudiants de l’ancien régime avec au moins la mention ***« assez bien »;***
* avoir ***32 ans*** au plus pour les candidats de sexe masculin et ***34 ans*** pour les candidats de sexe féminin.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités. L’obtention d’une inscription n’entraîne pas l’octroi systématique de la bourse nationale.

**COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature à la bourse pour des études hors Afrique doit comporter les pièces suivantes :

* une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l’Innovation ;
* un extrait d’acte de naissance ;
* un certificat de nationalité burkinabè ;
* une lettre de motivation ;
* un curriculum vitae ;
* une lettre de recommandation pour les postulants ayant effectué leurs études de licence et/ou de master en dehors du Burkina Faso.

**Pour les études de master**

* + les copies légalisées des diplômes du baccalauréat, de la licence et des relevés de notes des trois (03) dernières années d’études ;
* une attestation de préinscription au titre de l’année académique 2019-2020 et un document indiquant le coût de la formation sollicité ;

**Pour les études de doctorat**

* + les copies légalisées des diplômes de la licence et du master/DEA ou équivalent et les relevés de notes des deux dernières années d’études ;
* une attestation de préinscription ou une lettre d’acceptation première année de doctorat au titre de l’année académique 2019-2020 ;
* un document indiquant les coûts de la formation ;
* un thème et un protocole de recherche bien définis de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum pour les études de doctorat.

**Il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d’accueil privés ne sont pas éligibles.**

En raison des difficultés d’inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des diplômes ci-dessus mentionnés au moment des travaux de la Commission nationale des bourses d’études et de stages (CNBES).

* Les candidats titulaires d’un diplôme d’ingénieur de conception ne sont pas éligibles à la bourse nationale de doctorat.
* Les dossiers des candidats titulaires de la maîtrise et postulant pour un master 1 seront examinés sur la base du diplôme de la licence.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 02 août 2019 à 14 h 30 mn au Centre national de l’Information, de l’Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261 Avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas reçus.**

**P/le Ministre et par délégation,**

**Le Secrétaire général**

**Pr Mahamadou SAWADOGO**

*Chevalier de l’Ordre des Palmes académiques*